



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE
LA PERTE D'AUTONOMIE 2019-2023
ACTUALISATION 2023
SCHEMA REGIONAL DE SANTE 2019-2023**

**DIRECTION DU MEDICO-SOCIAL
ARS DE CORSE**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
BILAN PRIAC 2022	3
SECTEUR HANDICAP	3
1 - RAPPEL ET MISE EN ŒUVRE	3
SECTEUR DEPENDANCE	5
1 - RAPPEL ET MISE EN ŒUVRE	5
ETAT DES LIEUX REGIONAL	7
SECTEUR HANDICAP	7
1 - LE SECTEUR ENFANTS	7
2 - LE SECTEUR ADULTES	9
SECTEUR DEPENDANCE	10
INTEGRATION DES MESURES NOUVELLES 2023	13
SECTEUR HANDICAP	13
1 - CADRE FINANCIER 2023	13
2 - LES ACTIONS PROGRAMMEES	13
3 - SYNTHESE	18
SECTEUR DEPENDANCE	20
1 - CADRE FINANCIER 2023	20
2 - LES ACTIONS PROGRAMMEES	20
3 - SYNTHESE	24
SECTEUR « DIFFICULTES SPECIFIQUES »	26

INTRODUCTION

L'actualisation 2023 du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie – PRIAC) 2019 correspond à la dernière phase de mise en œuvre des orientations définies dans le Schéma Régional de Santé 2019-2023 pour l'accompagnement médico-social des personnes en situation de perte d'autonomie pour mieux répondre aux besoins des usagers.

Cette actualisation intègre les différentes notifications reçues pour chacun des secteurs tant dans le cadre des campagnes budgétaires que des orientations fixées par les différents plans nationaux ainsi que dans le cadre de la Conférence nationale du Handicap (CNH) :

- Secteur du handicap : la programmation régionale arrêtée au titre du PRIAC 2023 s'élève à 7 173 547€ ;
- Secteur dépendance : la programmation régionale arrêtée au titre du PRIAC 2023 s'élève à 20 437 815€ ;
- Secteur « difficultés spécifiques » : la programmation régionale arrêtée au titre du PRIAC 2023 s'élève à 5 713 989€.

Rappel :

Le PRIAC n'a pas vocation à assurer la présentation de l'ensemble des actions permettant la mise en œuvre des priorités définies par le PRS.

Il est l'outil de programmation de l'offre médico-sociale à la main des Agences Régionales de Santé ; il détermine les priorités régionales de financement des créations, extensions et transformations de places d'établissements et de services médico-sociaux à destination des personnes âgées, handicapées et souffrant de difficultés spécifiques.

Il prévoit les opérations et leur financement par l'Assurance Maladie pour les quatre années à venir ; l'ARS l'actualise chaque année pour intégrer les projets d'une année supplémentaire et éventuellement pour décaler les projets retardés. La programmation est glissante d'une année sur l'autre.

Enfin, il est rappelé que conformément à la réglementation, certaines des actions intégrées dans le PRIAC 2022 concernent des structures sous compétence partagée avec la Collectivité de Corse ; les financements dévolus par la Collectivité de Corse pour le fonctionnement de ces ESMS ne sont pas intégrés au présent document.

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Le PRIAC donne une visibilité pluriannuelle des actions portées par l'ARS et financées par l'Assurance Maladie visant à renforcer le nombre de places au sein des établissements et services médico-sociaux de la région ;
- ✓ D'autres actions complétant la présente programmation peuvent être soutenues par l'ARS sur la base d'autres sources de financement sans conséquence sur l'offre capacitaire médico-sociale régionale (emploi accompagné, habitat inclusif...) ;
- ✓ Le PRIAC est révisé annuellement en intégrant les nouvelles notifications.

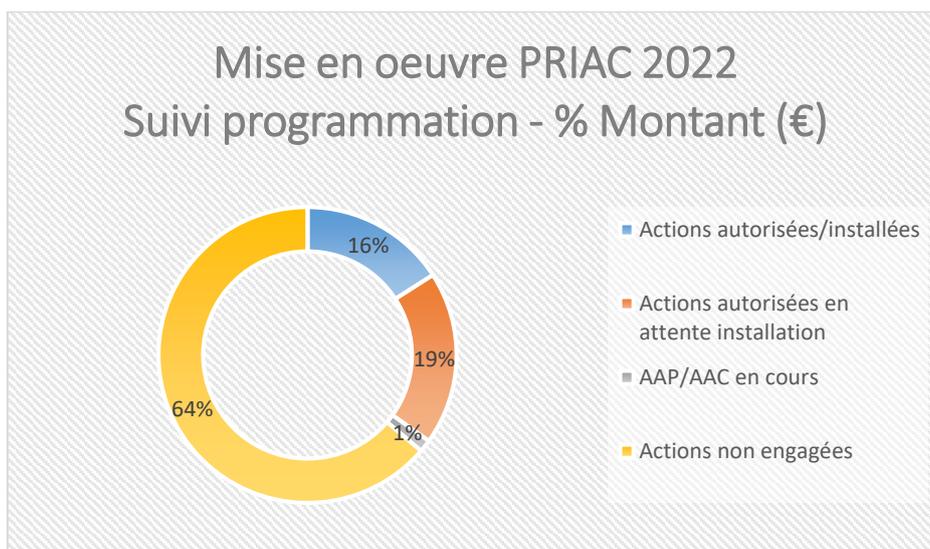
SECTEUR HANDICAP

1 - RAPPEL ET MISE EN ŒUVRE

PROGRAMMATION 2022

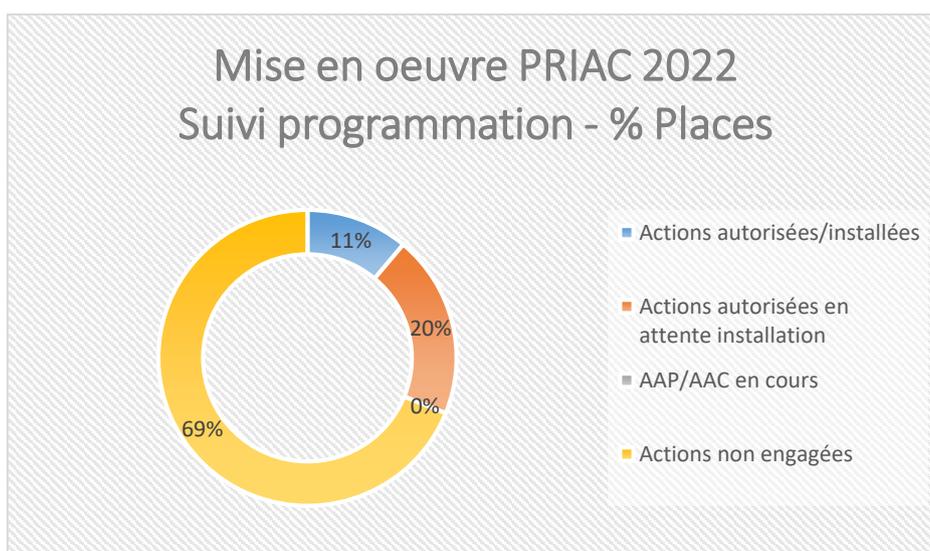
Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Dépistage / diagnostic / expertise						
Centre ressources TND et expertise TCC	Pays Bastiais	Région	400 000	File active	ENI CRA	2023
Equipe mobile ASE	Pays ajaccien	2A	100 000	File active	ENI DITEP 2A	2023
Equipe mobile ASE	Pays Bastiais	2B	100 000	File active	ENI DITEP 2B	2023
EMAS (renforcement)	Pays ajaccien	Pays Aja/Ouest corse/Valinco	100 000	File active	ARSEA	2022
Plateforme extrême sud (Equipe MS soutien scolarisation)	Extrême sud	Extrême sud	100 000	File active	AAP en cours	2023
Plateforme extrême sud - diagnostic précoce/coordination	Extrême sud	SARV/ES/PO	345 000	File active	AAP en cours	2023
EMAS (renforcement)	Pays Bastiais	Pays Bia/Castagniccia/PO	100 000	File active	ADPS	2022
EMAS (création)	Balagne	Balagne/CC	100 000	File active	ADPEP 2B	2022
SAPPH	Pays Bastiais	Région	125 000	File active	LIZOE	2022
PCO (renforcement 0-6 ans)	Pays Bastiais	Région	173 027	File active	ADPEP 2B	2022
PCO (déploiement 7/12 ans)	Pays Bastiais	Région	150 000	File active	ADPEP 2B	2023
Renforcement 2ème ligne CAMSP-CMPP	Région	Région	150 000	File active	CAMSP-CMPP 2A / CAMSP-CMPP 2B	2022
Renforcement CRA - task force (orientation nationale)	Pays Bastiais	Région	72 258	File active	CRA	2022
TOTAL dépistage/diagnostic			2 015 285			
% dépistage/diagnostic			27%			
Milieu ordinaire						
unité enseignement maternelle TSA	Extrême sud	Extrême sud	280 000	7	ARSEA	2022
unité enseignement élémentaire TSA	Extrême sud	Extrême sud	140 000	8	ARSEA	2022
unité enseignement maternelle TSA	2B	2B	280 000	7	AAP	2023
UE polyhandicap	2A	2A	95 000	5	AAC	2023
UE polyhandicap	2B	2B	95 000	5	AAC	2023
IME hors les murs	2B	Plaine Orientale	225 000	5	AAC	2023
IME hors les murs	2B	Balagne/CC	225 000	5	AAC	2023
Plateforme extrême sud - dispositif intégré (intervention milieu ordinaire)	Extrême sud	SARV/ES/PO	555 000	20	AAP en cours	2023
SESSAD DYS/TDAH	Pays ajaccien	2A	80 000	4	ENI	2022
SESSAD DYS/TDAH 16-25 ans	Pays ajaccien	2A	100 000	5	ENI	2023
SESSAD DYS/TDAH 16-25 ans	Pays Bastiais	2B	100 000	5	ENI	2023
SAMSAH Toutes déficiences	2B	2B	202 500	15	AAP	2023
SAMSAH TSA	2B	Région	112 540	10	EPI	2023
SAMSAH Réhabilitation psy	A déterminer	Région	216 000	16	AAP	2023
TOTAL Milieu ordinaire			2 706 040	117		
% Milieu ordinaire			37%	87%		
Situations complexes / Répit / Institution						
PCPE 360 enfants	2B	2B	100 000	File active	AAC (relance)	2023
Communauté 360	Région	Région	298 039	File active	AMI	2023
Communauté 360 - autodétermination	Région	Région	160 000	File active	Trisomie 21	2022
Stratégie Taquet - unité de vie socio-éducatif médicalisé enfants ASE	Région		110 000	5	AAP ASE-ARS	2023
Répit et offre 365	A déterminer	Région	390 000	4	AMI (transformation)	2023
Etablissement adultes médicalisé	2B	Région	300 000	3	ENI projet	2023
UVR TSA complexes	2B		1 266 000	6	transformation	
Rebasage MAS			63 419			2022
TOTAL Situations complexes/répit/institution			2 687 458	18		
% Situations complexes / répit / institution			36%	13%		
TOTAL PRIAC 2022			7 408 783	135		

BILAN MISE EN ŒUVRE



En montant, le PRIAC 2022 est exécuté à 36% :

- 16% des actions inscrites au PRIAC 2020 ont été autorisées et installées ;
- 20% des actions sont engagées (autorisation accordée ou appel à projet engagé).



En places, 31% des places programmées sont engagées (hors structures en FA) :

- 11% des places sont autorisées et installées ;
- 20% sont engagées (en attente d'installation ou AAP en cours) ;
- 54% des actions en FA et programmées au PRIAC sont autorisées et installées.

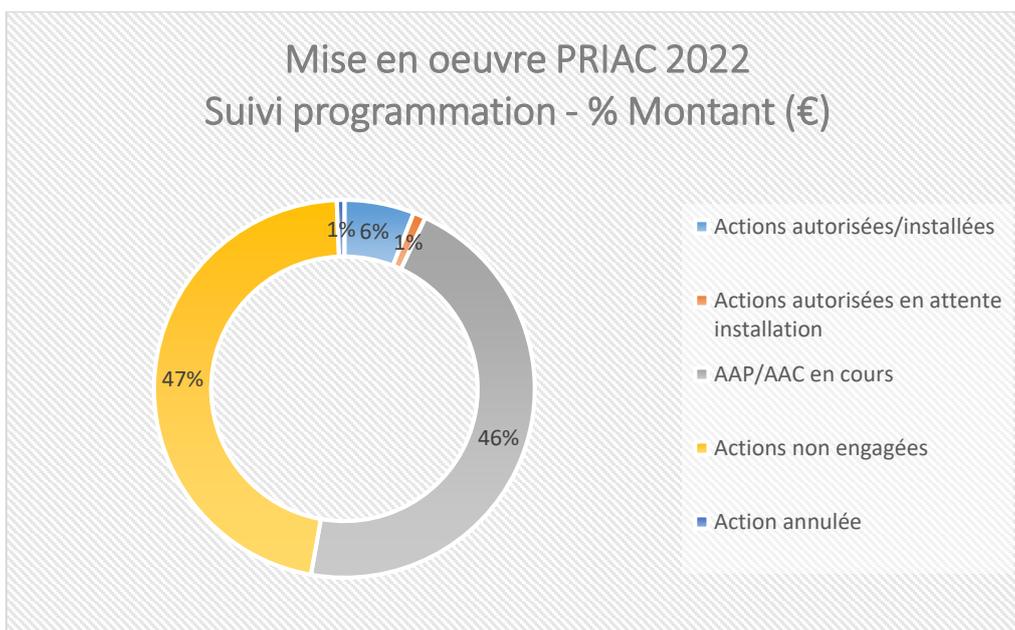
SECTEUR DEPENDANCE

1 - RAPPEL ET MISE EN ŒUVRE

PROGRAMMATION 2022

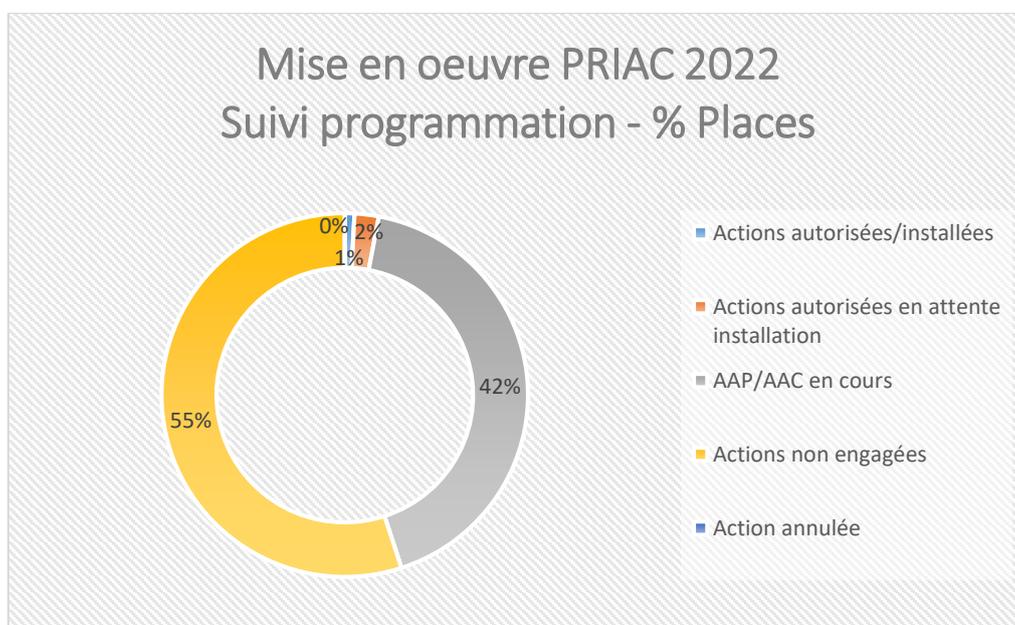
Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Milieu ordinaire						
Equipe spécialisée MND	Balagne/CC	Balagne/CC	150 000	10	AAC	2023
Equipe spécialisée MND	Ouest Corse	Ouest Corse	150 000	10	AAC	2023
ES MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2A	2A	100 000	FA	ENI	2024
ES MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2B	2B	100 000	FA	ENI	2024
SSIAD - renforcement temps psychologue	Région	Région	33 768	FA	CB	2022
équipe spécialisée géronto psy	2A	2A	150 000	10	AAC	2023
équipe spécialisée géronto psy	2B	2B	150 000	10	AAC	2023
SSIAD renforcé - complément financement FIR	Région	Région	117 198	FA	AAC	2022-2023
TOTAL milieu ordinaire			950 966	40		
% milieu ordinaire			5,2%	8,5%		
Répit/soutien aux aidants						
Hébergement temporaire - Rebasage 50 places	Région	Région	250 636	-	CB	2022
Renforcement HT - Création de 31 places	Région	Région	465 000	31	ENI	2023-2025
Dispositif HTSH	Région	Région	1 449 496	-	CB	2022-2025
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	540 000	36	AAP	2023
Rebasage accueil de jour	Pays ajaccien	Pays ajaccien	22 230	-	A Serenita	2022
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	405 000	27	ENI	2025
Plateformes d'accompagnement et de répit (dont équipes mobiles) - 10	Région	Région	1 300 000	-	AAP	2023
TOTAL répit			4 432 362	94		
% répit			24,1%	20,0%		
Accompagnement en EHPAD						
ENI EHPAD - hébergement permanent	Région	Région	778 256	48	ENI	2022-2028
Unités de vie sécurisées en EHPAD	Région	Région	5 630 000	-	transfo.	2023-2028
UHR	Centre Corse	Balagne/CC	194 598	10	CHI CT	2023
UHR	Pays ajaccien	Pays ajaccien	240 600	12	AAP	2023
Equipe mobile UHR	2A	2A	200 000	-	ENI	2023
Equipe mobile UHR	2B	2B	200 000	-	ENI	2023
PASA - 11	Région	Région	691 052	132	AAC	2022-2023
Rebasage PASA	Région	Région	61 560	-	CB	2022
Equipe prévention territorialisée en EHPAD	2A	2A	410 634	-	AAC	2023
Equipe prévention territorialisée en EHPAD	2B	2B	351 651	-	AAC	2023
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2A	2A	270 000	18	AAC	2024
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2B	2B	240 000	16	AAC	2024
Renforcement SSIAD socio-éducatif soutien PHV	Région	Région	140 000	-	AAC	2024
Médicalisation PUV	2B	2B	277 200	-	Cap Aiotu	2022
ENI PUV	2B	2B	39 600	3	Cap Aiotu	2023
Renforcement médicalisation EHPAD (méd. Co, IDE nuit)	Région	Région	409 086	-	CB	2022-2023
4 Centres ressources territoriaux	Région	Région	1 600 000	-	AAP	2022-2023
PUV milieu rural	Région	Région	1 267 200	96	AAP	2026
Total accompagnement en EHPAD			13 001 437	335		
% accompagnement en EHPAD			70,7%	71,4%		
TOTAL PRIAC 2022			18 384 765	469		

BILAN MISE EN ŒUVRE



En montant, le PRIAC 2022 est exécuté à 53% :

- 6% des actions inscrites au PRIAC 2022 ont été autorisées et installées ;
- 47% des actions sont engagées (autorisation accordée ou appel à projet engagé) ;
- Une action est annulée au regard de la réforme de la tarification des SSIAD en cours ;
- A noter que 17% des actions non engagées concernent l'enveloppe relative au dispositif hébergement temporaire d'urgence (HTU) pour lequel, en l'absence de modalités de versement adaptées à l'organisation régionale, l'ARS de Corse est contrainte de verser des crédits non reconductibles en lieu et place de l'enveloppe dédiée.



En places, 45% des places programmées sont engagées (hors structures en FA) :

- 1% des places sont autorisées et installées
- 44% sont engagées (en attente d'installation ou AAP en cours)

SECTEUR HANDICAP

Un état des lieux régional est établi sur la base :

- des dernières données CNSA comparant les taux d'équipements moyens nationaux avec les taux d'équipement régional et départementaux (données 2022 comparées à celles de 2019 – à noter une évolution dans la construction des indicateurs qui doit conduire à une certaine prudence dans l'interprétation des données) ;
- des données d'activités départementale et régionale (taux d'occupation 2020 + suivi d'activité semestriel 2022).

1 - LE SECTEUR ENFANTS

Il est rappelé que les données ci-dessous sont calculées en fonction du nombre de places installées au regard de la population de moins de 20 ans à un instant T. Elles n'intègrent pas les ESMS en file active comme les CAMSP, les CMPP, Centres ressources... dont l'activité impactent la stratégie de repérage et diagnostic précoces. Sur ce point, il relevé une évolution significative des délais d'accès diagnostic au niveau du CRA compte tenu des évolutions organisationnelles portées par ce service : 78 jours en 2022 (pour mémoire 2019 : 446 jours) impactant le nombre de dossiers en attente. Les équipes dites de 2^{ème} ligne continuent leur structuration et leur formation/outillage ; l'activité des équipes diagnostic autisme de proximité reste cependant encore variable selon les territoires avec des délais supérieurs à ceux du CRA. Si'il est possible de relever une progression du nombre d'enfants avec un diagnostic de TSA de moins de 6 ans (18% des bilans réalisés par le CRA), ce constat n'est pas partagé sur l'ensemble des structures de 2^{ème} ligne ou en observant les admissions au sein des unités d'enseignement maternelle autisme. Ce constat traduit la nécessité de poursuivre le renforcement territorial de services de repérage et diagnostic précoce en améliorant les accès territoriaux et en soutenant les équipes de 2^{ème} ligne dans une organisation adaptée.

	France	Corse	2A	2B
Taux équipement en places installées pour 1000 habitants de moins de 20 ans (janvier 2019)				
Taux équipement global en établissement pour enfants/adolescents	5.6	4.7	5.5	4.1
Taux équipement global en services pour enfants/adolescents	3.3	5.1	5.4	4.8
Taux équipement global pour enfants/adolescents	8,9	9,8	10,9	8,9
Taux équipement en places installées pour 1000 habitants de moins de 20 ans (janvier 2022)				
Taux équipement global pour enfants/adolescents *	11,8	11,2	11,3	11,2
Part des services dans l'offre handicap	29,1%	36,8%	27,2%	45,7

*les dernières données transmises dans le portrait de territoire élaboré par la CNSA ne font pas la distinction entre établissements et services.

Places installées au 01/10/2023	2A	2B	Corse	
IME		156	111	267
IEM		33	0	33
DITEP		52	60	112
SESSAD		151	176	327
CDAV		0	28	28
TOTAL		392	375	739

La Corse présente toujours un taux d'équipement en services supérieur à la moyenne nationale compensant l'offre en établissement. La diminution constatée sur la part de services dans l'offre médico-sociale en Corse du Sud s'explique par les évolutions d'agrément intervenues sur ce territoire à travers la reconnaissance de fonctionnement en dispositif intégré. Les données mentionnées ci-dessus sont en effet issues de FINESS ; la distinction entre service et établissement au niveau des dispositifs intégrés est tenue au niveau des agréments. Selon les données ARS, la part des services en Corse du Sud s'élève à 43,69%.

Le taux d'équipement global est légèrement inférieur à la moyenne nationale, ce qui ne permet pas de conclure à une inadéquation de l'offre territoriale. Néanmoins, compte tenu de la part significative de l'offre de service dans l'offre globale, ces données confortent l'orientation prise par l'ARS de renforcer l'offre en faveur des enfants présentant les besoins les plus complexes à travers des organisations déconcentrées des IME.

Des écarts territoriaux sont constatables au niveau des IME avec une situation défavorable à la Haute Corse ; sur ce point, une liste d'attente est constatable sur un des IME du département qui théoriquement pourrait être compensée par l'orientation vers le secteur adultes des personnes en situation d'amendement Creton pour lesquelles un besoin d'accompagnement en foyer occupationnel ou service d'accueil de jour a été constaté par la CDAPH. A noter que la Collectivité de Corse a engagé des travaux pour soutenir le déploiement d'une telle offre sur la Haute Corse notamment. Enfin, les orientations précitées visant à renforcer le capacitaire des IME doit impérativement s'accompagner d'une poursuite et généralisation des évolutions intervenues en matière de pratiques professionnelles visant à :

- Améliorer la procédure d'admission à travers une anticipation et une gestion des flux entrées/sorties ;
- Anticiper les âges de transition par les établissements à travers la construction d'un parcours permettant de limiter le maintien des jeunes au-delà de 20 ans ;
- Renforcer l'offre d'accompagnement médico-social adulte adaptée aux besoins des jeunes soit assuré notamment au niveau des places de foyer occupationnel, foyer de vie, services d'accueil de jour.

Il est relevé une légère amélioration des taux d'occupation moyen de ces structures : 78% en 2022 (70% en 2020 et 68,6% en 2021 – moyenne nationale constatée de 88%) :

Taux d'occupation 2022 (Comptes administratifs)	2A	2B
IME 1	88%	
IME 2	60%	
IME 3	76%	
IME 4		76%
IME 5		90%

Ces améliorations reposent sur les orientations définies en matière d'optimisation des autorisations et des travaux autour des procédures d'admission. Elles restent néanmoins encore trop modestes et en inadéquation avec les situations individuelles critiques remontées à l'ARS. Les travaux se poursuivent pour accompagner les IME dans une évolution de leur organisation et fonctionnement.

Concernant les IEM, l'absence d'offre de service sur la Haute Corse doit être éclairée par le taux d'occupation de cette structure de 46,6% en 2022 justifiant une opération de transformation de l'offre devant permettre un meilleur accompagnement des adultes en situation de polyhandicap.

Enfin, nous constatons un écart défavorable à la Corse du Sud en matière de SESSAD, conséquence du rattrapage opéré sur les derniers exercices. Cet écart doit être compris dans un contexte d'absence de liste d'attente sur ces structures en Corse du Sud. Les efforts de rattrapage ont permis de soutenir le renforcement de l'offre de services en 2B. Au regard de l'AAP visant au déploiement d'une plateforme de services sur l'Extrême Sud (autorisé mais non installé), les écarts infra-régionaux sont moins marqués que ce que met en exergue le tableau « places installées au 01/10/2023 » ; la PAMES intégrant une autorisation de 15 places de SESSAD.

Au regard de cet état des lieux, et en complément aux orientations nationales, l'actualisation 2023 du PRIAC de Corse propose de soutenir les actions suivantes :

- **renforcement de l'offre d'accompagnement en milieu ordinaire spécialisée « DYS-TDAH »**
- **développement de services de repérage, diagnostic et interventions précoces au sein de chaque territoire de projet à l'instar des actions engagées en Balagne/Centre Corse et dans l'extrême Sud.**
- **soutien à une territorialisation des accompagnements de type semi-internat dans une logique d'Inclusion notamment scolaire.**

2 - LE SECTEUR ADULTES

	France	Corse	2A	2B
Taux équipement en places installées pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (janvier 2019)				
Taux équipement global en établissement pour adultes	2.0	1.8	2.2	1.4
<i>Dont taux équipement en MAS</i>	0.9	0.7	0.7	0.7
<i>Dont taux équipement en FAM</i>	0.7	0.8	1.0	0.6
Taux équipement global en services pour adultes	0.4	1.1	1.0	1.1
<i>Dont taux équipement en SAMSAH</i>	0.2	0.5	0.6	0.3
<i>Dont taux équipement en SSIAD-SPASAD</i>	0.2	0.6	0.4	0.8
Taux équipement en places installées pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (janvier 2022)				
Taux équipement global pour adultes *	1	0,6%	0,7%	0,5%
Part des services dans l'offre handicap	5,7%	19,1%	23,6%	19,1%

*les dernières données transmises dans le portrait de territoire élaboré par la CNSA ne font pas la distinction entre établissements et services. Ces données intègrent l'ensemble des ESMS quel que soit l'autorité de tarification compétente

Il est rappelé que les données ci-dessus sont calculées en fonction du nombre de places installées au regard de la population de moins de 20 ans à un instant T.

Places installées au 01/10/2023	2A	2B	Corse
MAS	53	61	114
FAM	80	54	134
SAMSAH	50	29	79
ESAT	219	203	422
CPO UEROS	0	15	15
SSIAD	32	72	104
TOTAL	434	434	868

Comme sur le secteur « enfants », la Corse présente toujours un taux d'équipement en services médico-sociaux pour adultes supérieur à la moyenne nationale. Ce constat favorable doit cependant être mis en regard avec le nombre de places de SESSAD (300 places). Ainsi, la dynamique d'inclusion engagée sur le secteur enfants doit pouvoir disposer d'un corolaire au niveau du secteur adulte afin d'assurer la continuité des accompagnements et des parcours en milieu ordinaire.

Conformément aux orientations prioritaires fixées dès le PRS I, il est constaté une poursuite du rattrapage de l'offre en établissements pour adultes en situation de handicap. Des déséquilibres infra-régionaux subsistent cependant encore.

Ainsi, l'offre en établissements pour adultes médicalisés (MAS et FAM) s'élève globalement à 248 places au niveau régional avec un déséquilibre défavorable à la Haute Corse. Concernant l'offre en services, et plus spécifiquement en SAMSAH, il est constaté un net déséquilibre de l'offre en défaveur de la Haute Corse. Le constat inverse au niveau des SSIAD peut compenser une part des besoins notamment dans le cadre de la spécialisation de ces services. Enfin, il est rappelé que le capacitaire d'ESAT est gelé conformément aux orientations nationales soutenant le déploiement d'une offre plus inclusive en matière d'accès à l'emploi.

Au regard de cet état des lieux, et en complément aux orientations nationales, l'actualisation 2022 du PRIAC de Corse propose de soutenir les actions suivantes :

- **renforcement de l'offre d'accompagnement en établissement pour les adultes en situation de handicap ;**
- **soutien à une territorialisation des accompagnements en milieu ordinaire pour adultes en situation de handicap favorisant la réhabilitation psychosociale.**

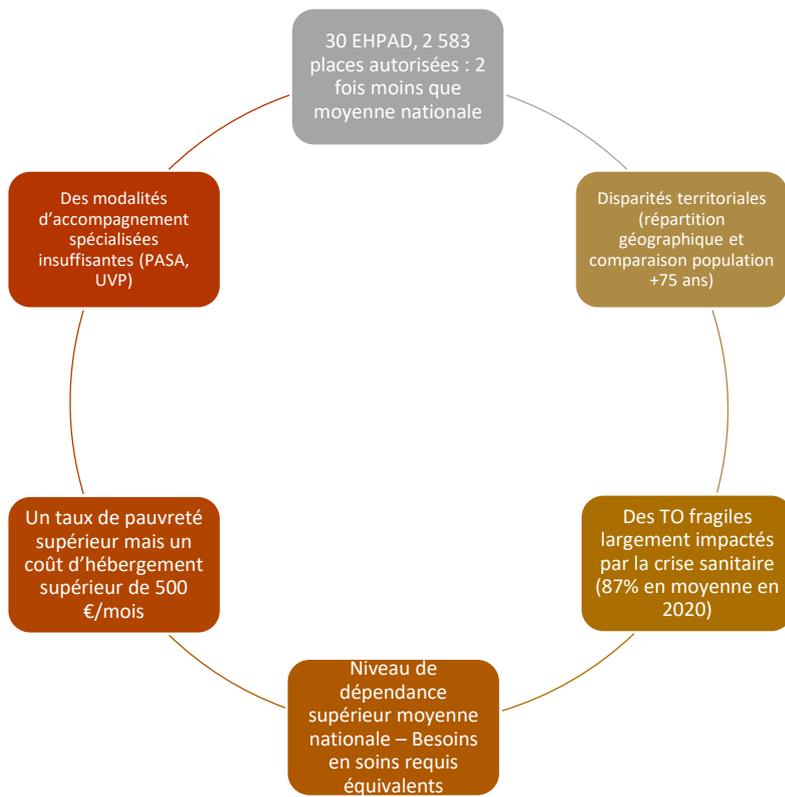
SECTEUR DEPENDANCE

Le PRIAC 2023 repose sur l'élaboration d'un état des lieux régional complet et intégré au Plan de renforcement et de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées.

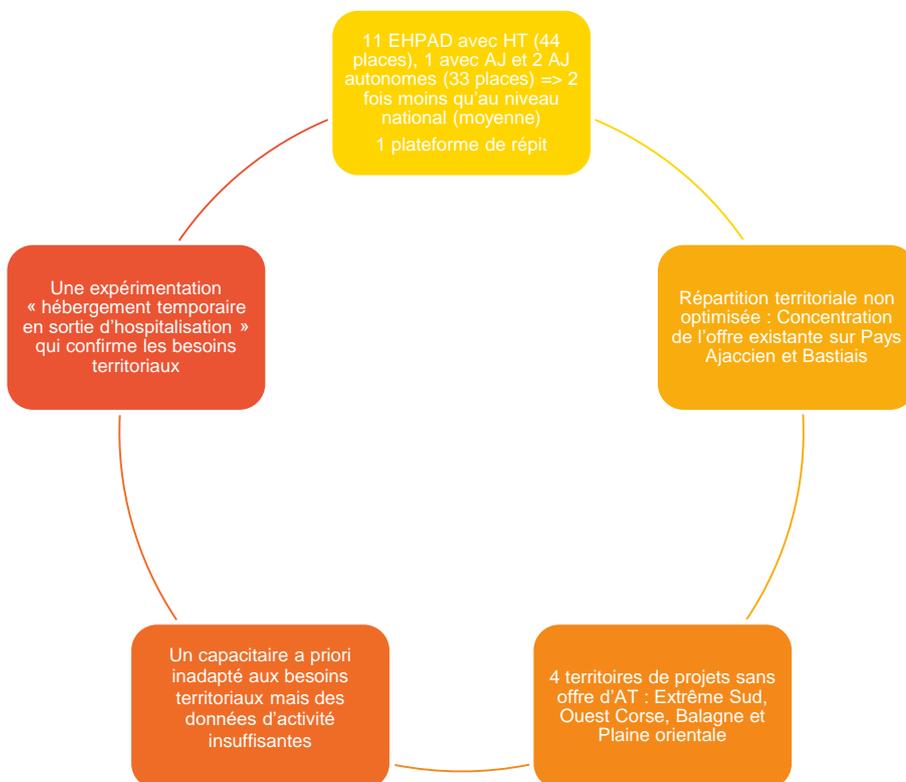
Synthèse de l'état des lieux régional :

- La part des plus de 60 ans en Corse représente 30% de la population régionale ; la part des plus de 75 ans est de 11.2%
- Ces proportions devraient augmenter de 10% d'ici à 2028
- Certains territoires disposent d'une part de personnes de plus de 75 ans supérieure à la moyenne régionale (Centre Corse, Ouest Corse, Plaine orientale, Taravo/Sartenais/Valinco). Ces données doivent être comparées aux taux d'équipements moyens régionaux par catégorie d'ESMS qui sont nettement inférieurs aux taux moyens nationaux.

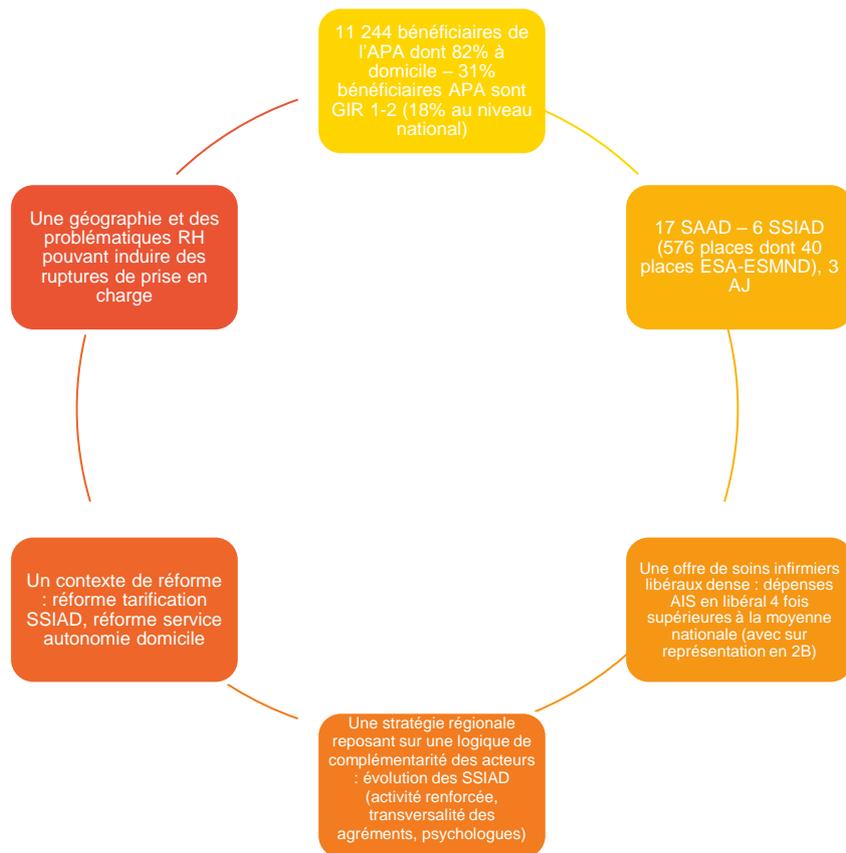
Accompagnement en EHPAD :



L'offre de répit :



Le maintien à domicile :



SECTEUR HANDICAP

1 - CADRE FINANCIER 2023

Le PRIAC 2023 repose sur une programmation globale de 7 173 547€ dont 22% de mesures nouvelles. Il correspond à la dernière étape de mise en œuvre du SRS 2019-2023 et n'intègre donc pas la mise en œuvre des annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale pour le Handicap dont les mesures financières n'ont pas encore été notifiées aux ARS.

	Montant
Actions autorisées en attente installation - PRIAC 2022	1 280 000 €
AAP/AAC en cours - PRIAC 2022	100 000 €
Actions non engagées - PRIAC 2022	4 725 079 €
Mesures nouvelles 2023	1 554 731 €
Sur-consommation 2022	- 486 263 €
PRIAC 2023-2027	7 173 547 €

La surconsommation 2022 correspond à l'anticipation de la programmation régionale du renforcement du nombre d'unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ; les notifications reçues dans le cadre de la campagne budgétaire 2023 couvrent ces engagements anticipés permettant d'assurer une réponse dès l'année scolaire 2023-2024.

2 - LES ACTIONS NOUVELLES 2023

DEPISTAGE / DIAGNOSTIC / EXPERTISE

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Dépistage / diagnostic / expertise						
CAMSP-EDAP-CMPP + SESSAD Ouest Corse	Ouest Corse	Ouest Corse	400 000	FA	AAP	2024
Centre ressources TND et expertise TCC	Pays Bastiais	Région	400 000	FA	ENI CRA	2024
Equipe mobile ASE	Pays ajaccien	2A	100 000	FA	ENI DITEP 2A	2024
Equipe mobile ASE	Pays Bastiais	2B	100 000	FA	ENI DITEP 2B	2024
Plateforme extrême sud (Equipe MS soutien scolarisation)	Extrême sud	Extrême sud	100 000	FA	EAC	2024
Plateforme extrême sud - diagnostic précoce/coordination	Extrême sud	SARV/ES/PO	345 000	FA	EAC	2024
PCO (renforcement 0-6 ans)	Pays Bastiais	Région	79 203	FA	ADPEP 2B	2023
PCO (déploiement 7/12 ans)	Pays Bastiais	Région	150 000	FA	ADPEP 2B	2024
TOTAL dépistage/diagnostic			1 674 203			
% dépistage/diagnostic			23%			

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023-2027 au titre du dépistage et du diagnostic précoces reposent notamment sur :

**Renforcement
CAMSP-EDAP/CMPP
Offre SESSAD
Ouest Corse**



**Engagement PRIAC :
400 000€**

- ❖ **Cadrage national :**
 - Amélioration de l'accès territorial à une offre de diagnostic et d'interventions précoce du handicap
 - Renforcement du soutien à la scolarisation au travers des SESSAD dans une logique de maillage territoriale renforcée
- ❖ **Mise en œuvre régionale :**
 - Programmation du dispositif CAMSP-EDAP/CMPP et SESSAD sur le territoire de l'Ouest Corse
 - Structuration de l'organisation territoriale du dispositif en lien avec les acteurs du 1er recours

- ❖ **Cadrage national :**
 - Renforcement des PCO qui font face à une activité importante
 - Toutes les PCO ayant bénéficié d'une dotation similaire l'an dernier, la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP) dans son rapport d'août 2021 fait état de l'exigence d'une augmentation d'ETP pour chaque tranche de 100 enfants dans la file active
- ❖ **Mise en œuvre régionale :**
 - Renforcement de la PCO régionale au regard de la montée en charge de la file active
 - Sur la base d'un plan d'action sollicité dans le cadre de l'évaluation de la plateforme, soutenir une évolution de l'organisation et du fonctionnement de la PCO afin de renforcer son pilotage, la fonction de coordination et la communication
 - Asseoir une organisation solide permettant de soutenir la dynamique de travail autour de l'élargissement de la PCO aux 7-12 ans (perspective début 2024).

**Plateforme de
coordination et
d'orientation (PCO)
0-6 ans**



**Engagement PRIAC :
79 203€**

MILIEU ORDINAIRE

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Milieu ordinaire						
Unité enseignement maternelle TSA	Pays Ajaccien	2A	280 000	7	ARSEA	2023
Unité enseignement maternelle TSA	Castagniccia / Mare e Monti	2B	280 000	7	EAC	2023
UE polyhandicap		2A	117 264	5	AAC	2024
UE polyhandicap		2B	117 264	5	AAC	2024
IME hors les murs		2B	225 000	5	AAC	2024
IME hors les murs		2B	225 000	5	AAC	2024
Plateforme extrême sud - dispositif intégré (intervention milieu ordinaire)	Extrême sud	SARV/ES/PO	555 000	20	EAC	2024
SESSAD DYS/TDAH	Pays ajaccien	2A	80 000	4	ENI	2024
SESSAD DYS/TDAH 16-25 ans	Pays ajaccien	2A	100 000	5	ENI	2024
SESSAD DYS/TDAH 16-25 ans	Pays Bastiais	2B	100 000	5	ENI	2024
SAMSAH Toutes déficiences		2B	202 500	15	AAP	2024
SAMSAH TSA		2B	112 540	10	EPI	2024
SAMSAH Réhabilitation psy	Région	Région	216 000	16	AAP	2024
Renforcement SSIAD socio-éducatif soutien PHV	Région	Région	100 000	-	AAC	2024
Coordination services à domicile	Région	Région	19 513	FA	CB	2023
TOTAL Milieu ordinaire			2 730 081	109		
% Milieu ordinaire			37%	86%		

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023-2027 au titre de l'inclusion des personnes en situation de handicap reposent notamment sur :



- ❖ **Cad战略 national :**
 - Poursuite du déploiement des UEMA afin d'atteindre progressivement l'objectif de 60 UEMA
 - Objectif qualitatif : répondre à l'augmentation des diagnostics posés par les PCO 0-6 ans
- ❖ **Mise en œuvre régionale :**
 - Programmation d'une UEMA supplémentaire sur le Pays Ajaccien, en complément de l'UEMA de Castagniccia-Mare Monti prévue au PRIAC 2022 ;
 - Identification des écoles supports des UEMA engagée en lien avec l'Education Nationale
 - Projets autorisés, en cours d'installation

- ❖ **Cad战略 national :**
 - Déploiement d'une unité d'enseignement externalisé pour les enfants en situation de polyhandicap (UEEP) et de poursuite des efforts de scolarisation des enfants polyhandicapés accompagnés par les ESMS
- ❖ **Mise en œuvre régionale :**
 - Programmation 2022 intègre d'ores et déjà 2 UEEP (une unité par département) dont 1 UEEP fléchée au titre de la campagne 2022
 - Revalorisation de chaque UEEP à hauteur de 117 264€
 - Articulation avec les DSDEN de Corse du Sud et de Haute Corse

UEEP



**Engagement PRIAC :
234 528€**

Accompagnement des PHV



**Engagement PRIAC :
100 000€**

- ❖ **Cad战略 national :**
 - Prise en compte de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap au travers de la dynamique de diversification et de transformation de l'offre
 - Déploiement de solutions favorisant le maintien de la personne dans son lieu de vie habituel, à domicile ou en établissement avec prise en compte du besoin accru de soins
- ❖ **Mise en œuvre régionale :**
 - Renforcement de la mesure relative à l'accompagnement des PHV (personnes handicapées vieillissantes) non requérantes FAM/MAS du plan de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées dépendantes via l'apport de compétences supplémentaires des SSIAD permettant de répondre à l'ensemble des besoins de la PHV à domicile et en établissement

❖ **Cad战略 national :**

- Mesure complémentaire au champ personnes âgées
- Poursuite du soutien dédié à la coordination des SSIAD, SAAD et SPASAD afin de garantir un fonctionnement intégré de la structure, ainsi que la cohérence des interventions au domicile de la personne accompagnée
- Fixation du montant de la dotation en tenant compte notamment du nombre de personnes accompagnées, du volume d'activité d'aide et de soins mais également d'équivalent temps plein ou de SI favorisant la logique d'intégration

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Lancement d'une enquête régionale visant à la détermination de la clé de répartition entre les différents SSIAD/SAD (ex-SPASAD)

Réforme des SSIAD



**Engagement PRIAC :
19 513€**

SITUATIONS COMPLEXES / REPIT / INSTITUTION

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Situations complexes / Répit / Institution						
PCPE 360 enfants	2B	2B	100 000	File active	AAC en cours	2024
Communauté 360	Région	Région	288 263	File active	AMI	2024
Communauté 360 - autodétermination	Région	Région	110 000	File active	AAC	2024
Stratégie Taquet - unité de vie socio-éducatif médicalisé enfants ASE	Région	Région	110 000	5	AAP ASE-ARS	2024
Répit et offre 365	Région	Région	495 000	4	AMI (transformation)	2024
Etablissement adultes médicalisé	2B	Région	300 000	3	ENI projet transformation	2024
LVR TSA complexes	2B	Région	1 266 000	6	ENI projet transformation	2024
Rebasage MAS - prise en charge polyhandicap	Pays Bastiais	2B	42 000	-	UGECAM	2023
Rebasage MAS - prise en charge polyhandicap	Centre Corse	2B	58 000	-	CHICT	2023
TOTAL Situations complexes/répit/institution			2 769 263	18		
% Situations complexes / répit / institution			38%	14%		

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023-2027 au titre de la gestion des situations complexes, du répit des aidants et de la prévention des ruptures de parcours reposent notamment sur :

❖ **Cad战略 national :**

- Poursuite de la dynamique créée par la Stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » et dans la continuité des orientations définies par le cadre national d'orientation sur le répit au travers du déploiement de solutions de répit à destination des aidants
- Sur le champ handicap : développement et diversification des solutions de répits à destination des jeunes en situation de handicap dont notamment des séjours de répit pendant les périodes de fermeture des IME et les week-ends

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Mise en place de solutions de répit programmées sur les week-ends et vacances scolaires pour les jeunes en situation de handicap
- Renforcement de l'action « Répit et Offre 365 » à hauteur de 105 000€

Répit des aidants



**Engagement
PRIAC : 495 000€**

**Améliorer les réponses
proposées en
établissement pour
personnes
polyhandicapées**



**Engagement PRIAC :
100 000€**

❖ **Cadrage national :**

- Soutien à la qualité de l'accompagnement des personnes polyhandicapées en lien avec les dernières RBPP de la Haute Autorité de Santé
- Démarche d'amélioration continue de la qualité inscrite dans la durée

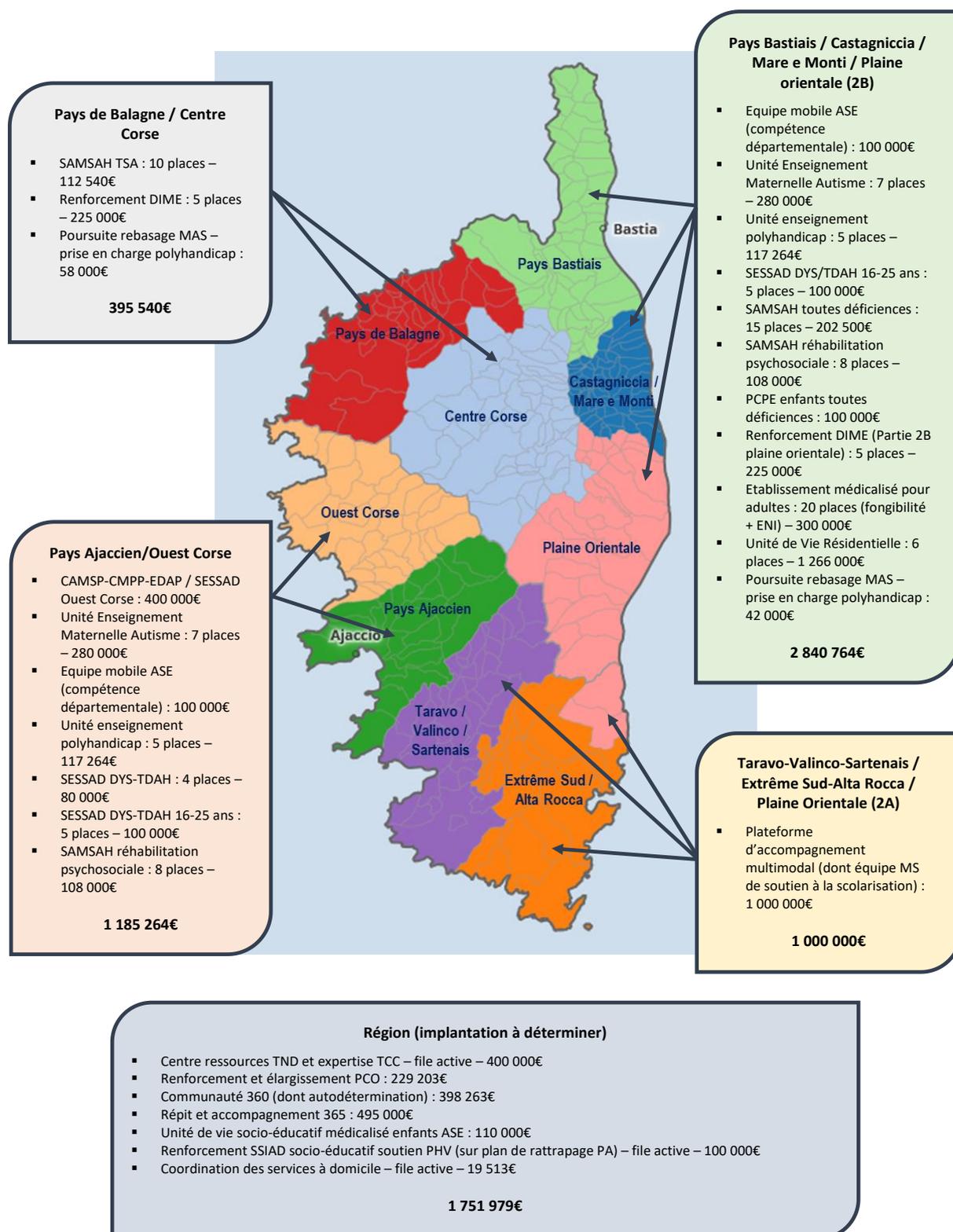
❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Rebasage des MAS présentant un coût à la place inférieur au coût moyen régional et prenant en charge des personnes polyhandicapées

3 - SYNTHÈSE

Types d'actions+AA1:G6	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Dépistage / diagnostic / expertise						
CAMSP-EDAP-CMPP + SESSAD Ouest Corse	Ouest Corse	Ouest Corse	400 000	FA	AAP	2024
Centre ressources TND et expertise TCC	Pays Bastiais	Région	400 000	FA	ENI CRA	2024
Equipe mobile ASE	Pays ajaccien	2A	100 000	FA	ENI DITEP 2A	2024
Equipe mobile ASE	Pays Bastiais	2B	100 000	FA	ENI DITEP 2B	2024
Plateforme extrême sud (Equipe MS soutien scolarisation)	Extrême sud	Extrême sud	100 000	FA	EAC	2024
Plateforme extrême sud - diagnostic précoce/coordination	Extrême sud	SARV/ES/PO	345 000	FA	EAC	2024
PCO (renforcement 0-6 ans)	Pays Bastiais	Région	79 203	FA	ADPEP 2B	2023
PCO (déploiement 7/12 ans)	Pays Bastiais	Région	150 000	FA	ADPEP 2B	2024
TOTAL dépistage/diagnostic			1 674 203			
% dépistage/diagnostic			23%			
Milieu ordinaire						
Unité enseignement maternelle TSA	Pays Ajaccien	2A	280 000	7	ARSEA	2023
Unité enseignement maternelle TSA	Castagniccia / Mare e Monti	2B	280 000	7	EAC	2023
UE polyhandicap	2A	2A	117 264	5	AAC	2024
UE polyhandicap	2B	2B	117 264	5	AAC	2024
IME hors les murs	2B	Plaine Orientale	225 000	5	AAC	2024
IME hors les murs	2B	Balagne/CC	225 000	5	AAC	2024
Plateforme extrême sud - dispositif intégré (intervention milieu ordinaire)	Extrême sud	SARV/ES/PO	555 000	20	EAC	2024
SESSAD DYS/TAH	Pays ajaccien	2A	80 000	4	ENI	2024
SESSAD DYS/TAH 16-25 ans	Pays ajaccien	2A	100 000	5	ENI	2024
SESSAD DYS/TAH 16-25 ans	Pays Bastiais	2B	100 000	5	ENI	2024
SAMSAH Toutes déficiences	2B	2B	202 500	15	AAP	2024
SAMSAH TSA	2B	Région	112 540	10	EPI	2024
SAMSAH Réhabilitation psy	Région	Région	216 000	16	AAP	2024
Renforcement SSIAD socio-éducatif soutien PHV	Région	Région	100 000	-	AAC	2024
Coordination services à domicile	Région	Région	19 513	FA	CB	2023
TOTAL Milieu ordinaire			2 730 081	109		
% Milieu ordinaire			38%	86%		
Situations complexes / Répît / Institution						
PCPE 360 enfants	2B	2B	100 000	File active	AAC en cours	2024
Communauté 360	Région	Région	288 263	File active	AMI	2024
Communauté 360 - autodétermination	Région	Région	110 000	File active	AAC	2024
Stratégie Taquet - unité de vie socio-éducatif médicalisé enfants ASE	Région	Région	110 000	5	AAP ASE-ARS	2024
Répît et offre 365	Région	Région	495 000	4	AMI (transformation)	2024
Etablissement adultes médicalisé	2B	Région	300 000	3	ENI projet transformation	2024
LVR TSA complexes	2B	Région	1 266 000	6	ENI projet transformation	2024
Rebasage MAS - prise en charge polyhandicap	Pays Bastiais	2B	42 000	-	UGECCAM	2023
Rebasage MAS - prise en charge polyhandicap	Centre Corse	2B	58 000	-	CHICT	2023
TOTAL Situations complexes/répît/institution			2 769 263	18		
% Situations complexes / répît / institution			39%	14%		
TOTAL PRIAC 2023			7 173 547	127		

4 - CARTOGRAPHIE SECTEUR HANDICAP



SECTEUR DEPENDANCE

1 - CADRE FINANCIER 2023

Le PRIAC 2023 repose sur une programmation globale de 20 437 815€ dont 14% de mesures nouvelles. Il correspond à la 1ère année de mise en œuvre plan de renforcement et de rattrapage de l'offre personnes âgées ; il n'est donc pas exclusif des prochaines notifications qui induiront sa révision.

	Montant
Actions autorisées en attente installation	194 598 €
AAP/AAC en cours	8 425 000 €
Actions non engagées	8 556 502 €
Action annulée	117 198 €
Reliquat Plan Alzheimer	17 106 €
Reliquat PMND	116 446 €
Reliquat transformation de l'offre	131 789 €
Mesures nouvelles 2023	2 879 176 €
PRIAC 2023-2027	20 437 815 €

2 - LES ACTIONS NOUVELLES 2023

MILIEU ORDINAIRE

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Milieu ordinaire						
6 Centres ressources territoriaux	Région	Région	2 400 000	-	AMI	2024-2025
6 Equipes territorialisées de prévention (rattachées aux CRT)	Région	Région	900 000	-	AAC	2024-2025
5 Equipes spécialisées Alzheimer-MND	Région	Région	750 000	50	AAC	2024
ESA-MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2A	2A	250 000	FA	ENI	2024
ESA-MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2B	2B	300 000	FA	ENI	2024
SSIAD - renforcement temps psychologue	Région	Région	75 000	FA	CB	2024
Coordination services à domicile	Région	Région	113 809	FA	CB	2023
Equipe spécialisée géronto psy	2A	2A	150 000	10	AAC	2025
Equipe spécialisée géronto psy	2B	2B	150 000	10	AAC	2025
TOTAL milieu ordinaire			5 088 809	70		
% milieu ordinaire			25%	12%		

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023 au titre du maintien en milieu ordinaire reposent notamment sur :

❖ **Cadragage national :**

- Poursuite du déploiement des centres ressources territoriaux (CRT) qui proposent, en alternative à l'EHPAD, un accompagnement renforcé à domicile et des ressources pour les professionnels du secteur
- Financement alloué pour 1 CRT : 400 000€

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Renforcement du nombre de CRT programmés en région : 2 CRT supplémentaires (soit 800 000€) qui viennent compléter le plan de rattrapage de l'offre des personnes âgées dépendantes qui en intégrait d'ores et déjà 4, soit 6 au total
- Cible projetée : 1 CRT par territoire de projet, soit 9 au total
- Ciblage des territoires 2023 : Ouest Corse et Plaine Orientale
- Accompagnement ANAP autour dans un premier temps, de l'acculturation des EHPAD et des SSIAD au dispositif CRT ; et dans un second temps, de la montée en charge des CRT autorisées

Renforcement des centres ressources territoriaux



**Engagement PRIAC :
2 400 000€**

Renforcement des équipes territorialisées de prévention



**Engagement PRIAC :
900 000€**

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Renforcement du nombre d'équipe territorialisée de prévention : 2 équipes supplémentaires qui viennent compléter le plan de rattrapage de l'offre des personnes âgées dépendantes qui en intégrait d'ores et déjà 4, soit 6 au total
- Action qui n'induit pas d'augmentation du capacitaire des EHPAD
- Rattachement au CRT : intervention en faveur des EHPAD du territoire concerné et des acteurs du domicile (usagers accompagnés par CRT)
- Etablir un diagnostic et un plan d'actions territoriales permettant soutenir le déploiement d'actions de prévention (iatrogénie médicamenteuse, santé bucco-dentaire, prévention des chutes, dépistage des cancers, prévention dénutrition, dépression/suicide...) et de référence en activités adaptées
- Possibles financements complémentaires non pérennes par l'ARS pour le financement de la mise en œuvre des plans d'actions

❖ **Cadragage national :**

- 70 places de SSIAD supplémentaires ciblées pour la Corse pour un montant de 1 200 000€ au total
- Dans zone « surdotée » en IDEL : la création de places de SSIAD peut se traduire par une réponse à un besoin spécifique complémentaire ; par exemple, population rencontrant des difficultés d'accès aux soins spécifiques ou lourds

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- La Corse est une zone surdotée en IDEL qui ne permet pas la création de place de SSIAD supplémentaire
- Amélioration du maillage territorial des ESA-MND : une ESA-MND par territoire de projet et renforcement du Pays Ajaccien et du Pays Bastiais, soit 11 ESA-MND au total sur le territoire
- 4 ESA-MND d'ores et déjà installées, appel à candidatures en cours pour la création de 2 ESA-MND supplémentaires
- Engagement PRIAC pour 5 ESA-MND supplémentaires

Renforcement des équipes spécialisées Alzheimer (ESA-MND)



**Engagement PRIAC :
750 000€**

Prise en charge des malades jeunes – réhabilitation psychosociale



Engagement PRIAC : 550 000€

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Compétences complémentaires (socio-éducatives) rattachées aux ESA-MND permettant d'apporter des réponses dans le cadre de projets individualisés de réhabilitation de patients jeunes
- Extension de la mesure à l'ensemble des ESA-MND
- Expérimentation en cours : évaluation et généralisation à engager

❖ **Cadrage national :**

- Mesure complémentaire au champ personnes âgées
- Poursuite du soutien dédié à la coordination des SSIAD, SAAD et SPASAD afin de garantir un fonctionnement intégré de la structure, ainsi que la cohérence des interventions au domicile de la personne accompagnée
- Fixation du montant de la dotation en tenant compte notamment du nombre de personnes accompagnées, du volume d'activité d'aide et de soins mais également d'équivalent temps plein ou de SI favorisant la logique d'intégration

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Lancement d'une enquête régionale visant à la détermination de la clé de répartition entre les différents SSIAD/SAD (ex-SPASAD)

Réforme des SSIAD



Engagement PRIAC : 113 809€

REPIT / SOUTIEN AUX AIDANTS

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Répit/soutien aux aidants						
Rebasage HT - EHPAD Sainte Famille	Pays Bastiais	Pays Bastiais	46 086	6	CB	2024
Renforcement HT - Création de 31 places	Région	Région	465 000	31	ENI	2024-2026
Dispositif HTSH	Région	Région	1 449 496	-	CB	2023-2025
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	675 000	45	AAP	2024
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	270 000	18	ENI	2025
10 Plateformes d'accompagnement et de répit (dont équipes mobiles)	Région	Région	1 300 000	-	AAP	2024
Renforcement de chaque PFR au titre des actions de relayage	Région	Région	594 865	-	AAP	2024
TOTAL répit			4 800 447	100		
% répit			23%	17%		

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023 au titre du répit des aidants reposent notamment sur :

❖ **Cad战略 national :**

- Poursuite de la dynamique créée par la Stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » et dans la continuité des orientations définies par le cadre national d'orientation sur le répit au travers du déploiement de solutions de répit à destination des aidants
- Sur le champ dépendance, déploiement de mesures visant notamment à :
 - renforcer la dotations annuelles des PFR pour permettre le développement de « temps libéré » ou de « relayage à domicile de courte durée »
 - renforcer les solutions d'accueil temporaire

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Renforcement de la DGF des PFR pour mise en place d'actions de relayage à destination des aidants
- Modalités de mise en œuvre seront précisées dans le cadre d'un cahier des charges

Répit des aidants : actions de relayage



Engagement PRIAC : 594 865€

ACCOMPAGNEMENT EN EHPAD

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Accompagnement en EHPAD						
ENI EHPAD - hébergement permanent	Région	Région	691 720	44	ENI	2024-2028
Unités de vie adaptée en EHPAD	Région	Région	5 870 000	-	transfo.	2024-2028
UHR	Centre Corse	Balagne/CC	194 598	10	CHICT	2024
UHR	Pays ajaccien	Pays ajaccien	240 600	12	AAP	2024
Equipe mobile UHR	2A	2A	200 000	-	ENI	2024
Equipe mobile UHR	2B	2B	200 000	-	ENI	2024
19 PASA	Région	Région	1 235 000	228	AAC	2024-2028
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2A	2A	270 000	18	AAC	2024
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2B	2B	240 000	16	AAC	2024
Renforcement SSIAD socio-éducatif soutien PHV	Région	Région	40 000	-	AAC	2024
ENI PUV	2B	2B	39 600	3	Cap Aiutu	2024
Renforcement IDE nuit	Région	Région	59 841	-	HD2A	2023
PUV milieu rural	Région	Région	1 267 200	96	AAP	2026
Total accompagnement en EHPAD			10 548 559	427		
% accompagnement en EHPAD			51,6%	72%		

Les mesures nouvelles inscrites au PRIAC 2023 au titre de l'accompagnement en EHPAD reposent notamment sur :

Unité de vie adaptée (UVA)



Engagement PRIAC : 5 870 000€

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Extension de la mesure aux EHPAD qui disposent d'une autorisation d'UHR
- Action qui n'induit pas d'augmentation du capacitaire des EHPAD et relevant d'un financement 100% Assurance Maladie
- Selon l'établissement, capacitaire variant de 6 à 14 places
- Organisation et fonctionnement de l'unité complètement adaptée aux besoins des résidents : inspiration modèle UHR

❖ **Cad战略 national :**

- Augmentation de la couverture du territoire en PASA dans le cadre de la mesure 6 de la feuille de route EHPAD-USLD qui prévoit la poursuite du déploiement de PASA
- Pour rappel, exigence depuis 2022 dans le cadre de l'instruction PAI, du déploiement d'un PASA pour chaque EHPAD bénéficiant d'un soutien financier PAI

❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Renforcement du nombre de PASA programmées au titre du Plan de renforcement et de rattrapage de l'offre PA
- Financement alloué pour un PASA de 12 places : 65 000€ (incluant la prise en compte sur la section soins du temps de psychologue dédié au fonctionnement du pôle)

PASA



**Engagement PRIAC :
1 235 000€**

Accompagnement des PHV



**Engagement PRIAC :
40 000€**

❖ **Cad战略 national :**

- Cf. Point secteur handicap

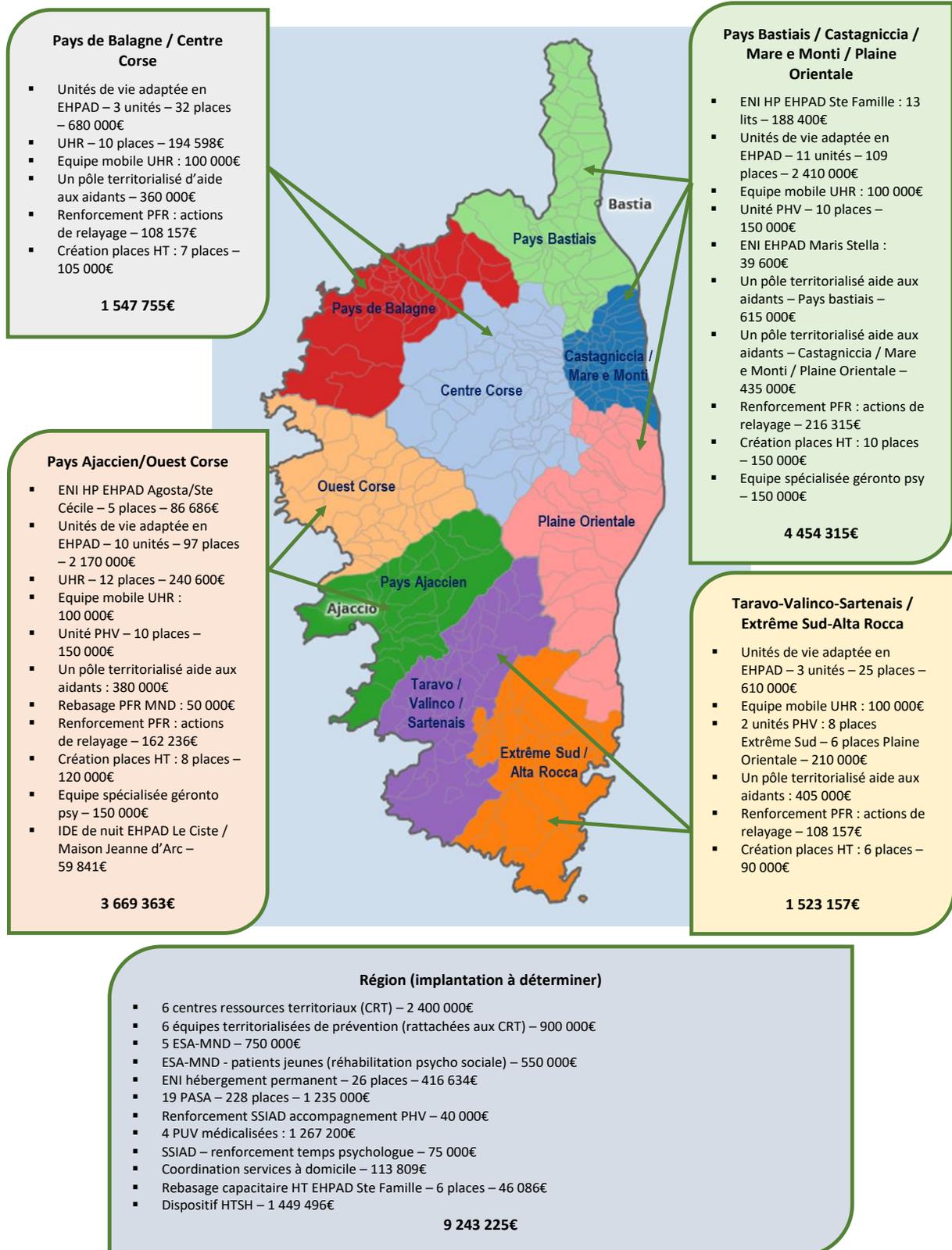
❖ **Mise en œuvre régionale :**

- Bascule de la mesure pour un montant de 100 000€ sur le secteur handicap

3 - SYNTHÈSE

Types d'actions	Territoire implantation	Territoire intervention	Montant engagé	Nb places	Modalités autorisation ou OG concerné	Année prév. Installation
Milieu ordinaire						
6 Centres ressources territoriaux	Région	Région	2 400 000	-	AMI	2024-2025
6 Equipes territorialisées de prévention (rattachées aux CRT)	Région	Région	900 000	-	AAC	2024-2025
5 Equipes spécialisées Alzheimer-MND	Région	Région	750 000	50	AAC	2024
ESA-MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2A	2A	250 000	FA	ENI	2024
ESA-MND - patients jeunes (réhabilitation psycho sociale)	2B	2B	300 000	FA	ENI	2024
SSIAD - renforcement temps psychologue	Région	Région	75 000	FA	CB	2024
Coordination services à domicile	Région	Région	113 809	FA	CB	2023
Equipe spécialisée géronto psy	2A	2A	150 000	10	AAC	2025
Equipe spécialisée géronto psy	2B	2B	150 000	10	AAC	2025
TOTAL milieu ordinaire			5 088 809	70		
% milieu ordinaire			25%	12%		
Répit/soutien aux aidants						
Rebasage HT - EHPAD Sainte Famille	Pays Bastiais	Pays Bastiais	46 086	6	CB	2024
Renforcement HT - Création de 31 places	Région	Région	465 000	31	ENI	2024-2026
Dispositif HTSH	Région	Région	1 449 496	-	CB	2023-2025
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	675 000	45	AAP	2024
Accueil de jour (dont itinérant)	Région	Région	270 000	18	ENI	2025
10 Plateformes d'accompagnement et de répit (dont équipes mobiles)	Région	Région	1 300 000	-	AAP	2024
Renforcement de chaque PFR au titre des actions de relayage	Région	Région	594 865	-	AAP	2024
TOTAL répit			4 800 447	100		
% répit			23%	17%		
Accompagnement en EHPAD						
ENI EHPAD - hébergement permanent	Région	Région	691 720	44	ENI	2024-2028
Unités de vie adaptée en EHPAD	Région	Région	5 870 000	-	transfo.	2024-2028
UHR	Centre Corse	Balagne/CC	194 598	10	CHICT	2024
UHR	Pays ajaccien	Pays ajaccien	240 600	12	AAP	2024
Equipe mobile UHR	2A	2A	200 000	-	ENI	2024
Equipe mobile UHR	2B	2B	200 000	-	ENI	2024
19 PASA	Région	Région	1 235 000	228	AAC	2024-2028
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2A	2A	270 000	18	AAC	2024
Unités PHV (non FAM/MAS requérant)	2B	2B	240 000	16	AAC	2024
Renforcement SSIAD socio-éducatif soutien PHV	Région	Région	40 000	-	AAC	2024
ENI PUV	2B	2B	39 600	3	Cap Alutu	2024
Renforcement IDE nuit	Région	Région	59 841	-	HD2A	2023
PUV milieu rural	Région	Région	1 267 200	96	AAP	2026
Total accompagnement en EHPAD			10 548 559	427		
% accompagnement en EHPAD			51,6%	72%		
TOTAL PRIAC 2022			20 437 815	597		

4 - CARTOGRAPHIE



SECTEUR « DIFFICULTES SPECIFIQUES »

Dans le cadre du PRS 2018-2023, le PRAPS prévoit dans l'action 5.1.1. de compléter et adapter l'offre de type lits d'accueil médicalisé, lits halte soin santé, appartements de coordination thérapeutique (priorité de rang 1), en cohérence avec les plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et les priorités de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (renforcement du dispositif ACT).

La mesure 27 du Ségur de la santé est venu compléter les établissements et services médico-sociaux mobilisables au service des personnes confrontées à des difficultés spécifiques destinés à des personnes précaires, notamment la création:

- De places d'appartements de coordination thérapeutique hors les murs (ACT HLM) ;
- D'équipes mobiles santé précarité (EMSP) et/ou Lits Halte Soins Santé mobiles ;
- D'équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) ;

Dans le prolongement du précédent, le PRAPS 2023-2028 récemment publié retient comme l'un des quatre objectifs généraux, l'accélération du déploiement de l'offre d'Etablissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS) pour les personnes précaires confrontées à des difficultés spécifiques. Trois objectifs opérationnels devraient permettre d'optimiser sa mise en œuvre :

- L'actualisation des besoins territorialisés ;
- L'accroissement de la fongibilité des enveloppes ESSMS PDS précarité et la mutualisation avec d'autre sources de financement pour mieux répondre aux enjeux et besoins des territoires
- L'installation de ces dispositifs dans chaque territoire de projet.

Une cartographie précise le déploiement ciblé.

L'instruction interministérielle N° DGCS/SD1B/SD5B/DGS/SP2/SP3/DSS/SD1A/2023/170 du 23 octobre 2023 confirme l'évolution initiée en 2022 concernant la fongibilité partielle des enveloppes LHSS/LAM/EMSP/ESSIP.

Le montant total des dotations 2023 est de 1 604 217€ dont 987 110€ d'extensions en année pleine (EAP) et 617 107€ de mesures nouvelles. Cela intègre notamment un complément de financement pour les ACT Un chez Soi D'abord prenant en compte l'organisation spécifique en Corse sur les deux principaux pôles urbains.

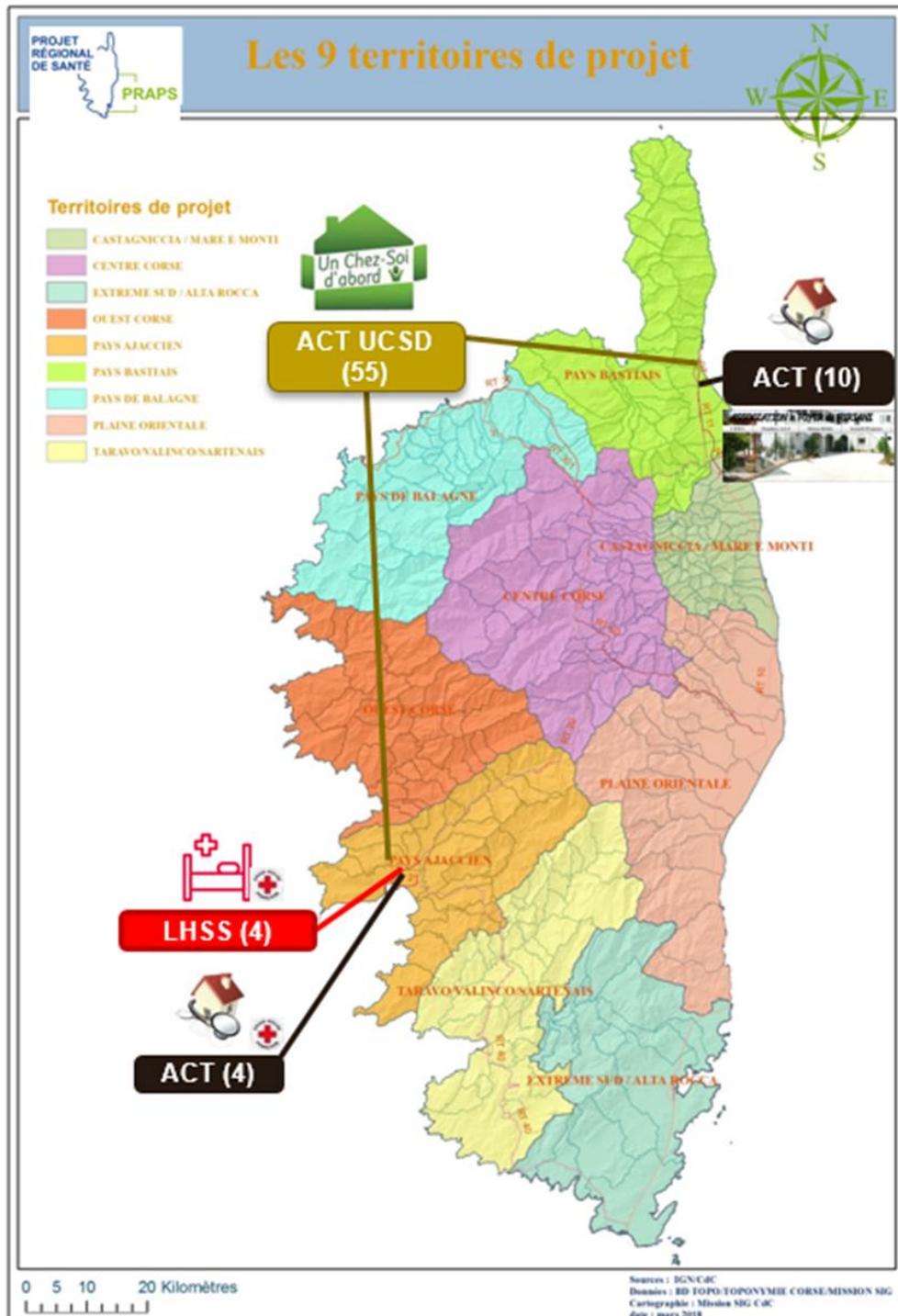
Sa mise en œuvre se décline de la manière suivante :

- Un appel à projets pour la Haute-Corse clôturé le 31 octobre 2023 pour 8 LHSS et 2 ACT classiques (soit 402 344€ en année pleine). L'instruction est en cours.
- Deux appels à projets mutualisant différents types d'ESSMS afin de permettre une soutenabilité technique et financière et de faciliter la couverture du territoire :
 - o Dispositif Equipes Mobiles Médico Psycho Sociales Cismonte comportant notamment au moins une ESSIP et une EMSP ;
 - o Plateforme de services Pumont mutualisant notamment, au moins une ESSIP, une EMSP, et des services de types LHSS ou ACT, avec ou sans hébergement (LHSS mobile, ACT hors les murs).

Des accompagnements externes sont proposés pour accompagner la structuration du porteur et la co-construction des projets.

Concernant les lits d'accueils médicalisés, leur soutenabilité reste difficile à atteindre (3 appels à projets infructueux) et le besoin de prise en charge de ce type modeste. D'autant que les besoins sont répartis sur au moins deux pôles géographiques : Grand Ajaccio et Grand Bastia. L'ARS de Corse propose, sur la base de la DRL, éventuellement complétée par des crédits non pérennes, de soutenir, en structure LHSS, une prise en charge de type LAM de manière ponctuelle au regard des besoins des patients pris en charge.

Cartographie des ESSMS PDS précarité installés :



Cartographie des installations programmées 2024 :

